



433, rue du Maréchal Leclerc
59262 Sainghin-en-Mélantois
03 20 61 90 30
www.sainghin-en-melantois.fr

DOSSIER DE MARIAGE

(2ème partie)

PRÉPARATION DE MARIAGE

Mariage devant être célébré à la Mairie de **Sainghin-en-Mélantois**

Le :

Entre

Et

Échange des alliances lors de la cérémonie : Oui Non

Conditions générales

Il faut être **majeur** pour **se marier**. Une dispense d'âge peut être accordée, exceptionnellement, par le procureur de la République pour des motifs graves.

Vous **ne devez pas être déjà marié(e)**, que ce soit au regard de la loi française ou d'une loi étrangère.

Attention :

Une personne **en instance de divorce ou simplement séparée de corps est considérée comme encore mariée.**

Cependant, il est possible d'être déjà engagé(e) par un PACS, conclu ou non avec le futur époux car le mariage dissout automatiquement le PACS.

Un **lien de parenté ou d'alliance trop proche est une cause d'empêchement à mariage.**

Chacun **doit consentir au mariage**, de façon **libre et éclairée.**

Si l'un des futurs époux est sous tutelle ou sous curatelle, il doit informer son tuteur ou son curateur de son projet de mariage.

À défaut de consentement libre et éclairé, le mariage est déclaré nul sur demande d'un des époux ou du procureur de la République.

Dépôt du dossier

Pour permettre à l'officier d'état civil de préparer à l'avance l'acte de mariage, les futurs époux(es) sont invité(e)s à déposer en Mairie, 2 mois avant la date du mariage, le présent dossier dûment complété et accompagnée des pièces ci-dessous indiquées.

Une fois le dossier complet, l'officier d'état civil, s'il l'estime nécessaire, peut procéder à une audition des futurs époux. Si l'un des futurs époux réside à l'étranger, l'audition peut être effectuée par l'autorité diplomatique ou consulaire territorialement compétente.

Contestation du dossier de mariage : que ce soit avant ou après l'audition, la mairie ne peut pas d'elle-même refuser un dossier de mariage. Mais elle peut demander au procureur de la République de sursoir ou interdire la célébration du mariage souhaité.

Pièces justificatives à fournir pour chacun(e) des époux(es)

-Copie intégrale de l'acte de naissance (moins de 3 mois pour un Français, moins de 6 mois pour un étranger à la date de la cérémonie).

-Copie d'une pièce d'identité.

-Justificatif de domicile de moins de trois mois (factures d'énergie, téléphone fixe...).

-Photocopie de la pièce d'identité et justificatif de domicile des témoins.

Si contrat de mariage

-Fournir le certificat du notaire.

Si enfants en commun

-Fournir un acte de naissance de chaque enfant.

-Livret de famille.

Epoux(se) de nationalité étrangère

-Certificat de célibat (document à retirer auprès du consulat ou de l'ambassade).

-Et/ou certificat de coutume (document à retirer auprès du consulat ou de l'ambassade).

-Justificatif de la nationalité.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MARIÉS

Premier déclarant

Nom : Prénom(s) :

Né(e) le : À :

Nationalité :

Domicilié(e) à (Adresse complète) :

Résidant à (Adresse complète) :

Profession :

Situation matrimoniale : Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e)

Si veuf(ve), date et lieu du décès du/de la conjoint(e) (joindre l'acte de décès) :

.....

Si divorcé(e), date du divorce (joindre copie du jugement définitif prononçant le divorce) :

.....

Fils(le) de (avec tous les prénoms) :

Domicilié(e) à :

Profession :

Ou décédé(e) (date et lieu de décès) :

Et de (avec tous les prénoms) :

Domicilié(e) à :

Profession :

Ou décédé(e) (date et lieu de décès) :

Attention : l'ordre choisi pour remplir cette fiche validera l'ordre d'apparition des conjoints dans toutes les publications officielles (publications des bans, acte de mariage, livret de famille...)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MARIÉS

Second déclarant

Nom : Prénom(s) :

Né(e) le : À :

Nationalité :

Domicilié(e) à (Adresse complète) :

Résidant à (Adresse complète) :

Profession :

Situation matrimoniale : Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e)

Si veuf(ve), date et lieu du décès du/de la conjoint(e) (joindre l'acte de décès) :

.....

Si divorcé(e), date du divorce (joindre copie du jugement définitif prononçant le divorce) :

.....

Fils(le) de (avec tous les prénoms) :

Domicilié(e) à :

Profession :

Ou décédé(e) (date et lieu de décès) :

Et de (avec tous les prénoms) :

Domicilié(e) à :

Profession :

Ou décédé(e) (date et lieu de décès) :

Attention : l'ordre choisi pour remplir cette fiche validera l'ordre d'apparition des conjoints dans toutes les publications officielles (publications des bans, acte de mariage, livret de famille...)

LISTE DES TÉMOINS DU MARIAGE

Témoins du 1er déclarant :

PREMIER TÉMOIN

Nom :Prénoms :

Nom marital : Profession :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Domicile :

DEUXIÈME TÉMOIN

Nom :Prénoms :

Nom marital : Profession :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Domicile :

Témoins du 2nd déclarant :

PREMIER TÉMOIN

Nom :Prénoms :

Nom marital : Profession :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Domicile :

DEUXIÈME TÉMOIN

Nom :Prénoms :

Nom marital : Profession :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Domicile :

**JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LA COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ
ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE POUR CHAQUE TÉMOIN**

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTUR(E)S MARIÉ(E)S

Existence d'un contrat de mariage : Oui Non

Si oui, le contrat de mariage sera signé ou a été signé le :

Chez Maître :, notaire à

Le contrat de mariage a-t-il fait l'objet de la désignation d'une loi étrangère applicable au régime matrimonial ? Oui Non

Si oui, date de l'acte : Lieu de signature :

Adresse du futur domicile conjugal :

Avez-vous des enfants en commun ? Oui Non

Si oui, merci de compléter le tableau ci-dessous en joignant une copie de l'acte de naissance de chaque enfant.

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Service État Civil de la Mairie de Sainghin-en-Mélantois

433, rue du Maréchal Leclerc, 03.20.61.90.30

Ouverture au public

Lundi au jeudi : 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Vendredi: 8h30 à 12h30

Samedi: 8h30 à 12h00